

**DÉCISION SUR L'INTÉGRATION DU CENTRE POUR LES TIQUES ET LES
MALADIES TRANSMISES PAR LES TIQUES (CTMTT) DANS
LES STRUCTURES DE L'UA**

Doc. Assembly/AU/18(XIX) Add.3

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition faite par la République du Malawi d'intégrer le Centre pour les tiques et les maladies transmises par les tiques ;
2. **RECONNAIT** l'importance des travaux en cours effectués par le CTMTT dans le cadre de la promotion de l'industrie de l'élevage en Afrique ;
3. **DECIDE** d'intégrer ce Centre dans les structures de l'UA ;
4. **DEMANDE** à la Commission, en consultation avec le COREP, de mener des études sur les incidences juridiques, institutionnelles, structurelles et financières de l'intégration du CTMTT dans les structures de l'Union africaine afin de formuler des recommandations pertinentes.



Decision on Integrating the Centre for Tick and Tick Borne Diseases into the Au Structures Doc. Assembly/Au/18(Xix) Add.3

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/78>

Downloaded from African Union Common Repository